

**Extrait du registre des délibérations
Séance du comité syndical du
SYDELON
du 26 juin 2024**

Membres élus : 20
En activité : 20
Membres présents : 14
Membre ayant donné procuration : 1
Membres absents excusés : 5

L'an deux-mille-vingt-quatre le vingt-six juin à dix-neuf heures, les délégués des structures membres du comité syndical du Syndicat mixte de transport et de traitement des déchets ménagers de Lorraine Nord (SYDELON), à savoir la communauté d'agglomération Portes de France Thionville, la communauté d'agglomération du Val de Fensch, la communauté de communes de Cattenom et environs et la communauté de communes Bouzonvillois Trois Frontières, dûment élus par leurs conseils respectifs se sont réunis, sous la présidence du Président, Michel PAQUET, à la communauté de communes de Cattenom et environs (2 avenue du Général de Gaulle à Cattenom), sur convocation qui leur a été adressée par Michel PAQUET, Président, le vingt juin, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales.

Étaient présents :

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
PORTES DE FRANCE
THONVILLE

: M. LOUIS Jean-Charles, M. ZIEGLER Damien,
Mme VACCA Agnès, M. LUCCHINI Marc et M. DE LAZZER
Xavier

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
DU VAL DE FENSCH

;, M. MEDVES Jean-François, M. JURCZAK Serge, M. CORAZZA
Hervé, M. STEICHEN Christian et M. ANTOINE Marc

COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES DE
CATTENOM ET ENVIRONS

: M. PAQUET Michel, Mme DUTTA GUPTA Marie-Marthe et
M. FADI Hassan

COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES
BOUZONVILLOIS
TROIS FRONTIÈRES

: M. TINNES Jean-Paul

Était absente (avec procuration) :

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
PORTES DE FRANCE
THONVILLE

: Mme BUHAJEZUK Christelle a donné procuration à
M. DE LAZZER Xavier.



Publié(e) le - 8 JUIL. 2024

Pour le Président et par délégation

Le Directeur général

Laurent GADEYNE

Étaient absents excusés :

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
PORTES DE FRANCE
THONVILLE

: Mme RENAUX PATRICIA et M. MELEO Guy

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
DU VAL DE FENSCH

: Mme REBSTOCK-PINNA Alexandra et Mme FRIEDMANN
Laurène

COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES
BOUZONVILLOIS
TROIS FRONTIÈRES

: M. GLODEN Roland

Suppléant présent dont le vote ne peut pas être comptabilisé

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
PORTES DE FRANCE
THONVILLE

: M. SICHET Frédéric

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales le secrétaire de séance désigné est M. DE LAZZER Xavier (communauté d'agglomération Portes de France Thionville).

Objet : Reversement des recettes 2023 liées à la valorisation

Dans le cadre de ses missions de traitement des déchets ménagers et assimilés, le SYDELON privilégie le recyclage et la valorisation conformément à la hiérarchisation des modes de traitement inscrit dans la LTECV de 2015 et les textes suivants, également par souci d'améliorer les taux de valorisation imposés aux EPCI membres ainsi que d'optimiser les recettes commerciales qui en découlent.

A ce titre, le SYDELON valorise et fait recycler des matières collectées dans le cadre de ses missions, à partir :

- des Revues, des Journaux et des Magazines (JRM) collectés en apport volontaire
- des ferrailles, des cartons et des batteries, collectés en déchèteries

Des recettes commerciales sont issues de la valorisation de ces matières et sont perçues par le SYDELON.

En conséquence, elles sont reversées pour chacun des EPCI membres en fonction des tonnages valorisés et recyclés, ainsi que des cours des prix de reprise des matières par les différentes filières.

Les recettes commerciales perçues pour l'exercice 2023, s'établissent comme suit :

Membres	Recettes € TTC 2023 <i>(Montant correspondant aux tonnages de chaque EPCI)</i>
CA- Portes de France Thionville	216 849,29 €
CA- Val de Fensch	155 170,28 €
CC- Cattenom et Environs	115 193,19 €
CC- Bouzonville 3 Frontières	48 262,53 €
TOTAL	535 475,29 €

Commissions consultées : *Commission finances*

Le Bureau,
Les Commissions entendues,

CONSIDERANT que les recettes commerciales perçues par le SYDELON sur l'exercice N-1, sont reversées à chaque EPCI membres à proportion des quantités valorisées et recyclées, pour un montant annuel réparti :

Membres	Recettes € TTC 2023 <i>(Montant correspondant aux tonnages de chaque EPCI)</i>
CA- Portes de France Thionville	216 849,29 €
CA- Val de Fensch	155 170,28 €
CC- Cattenom et Environs	115 193,19 €
CC- Bouzonville 3 Frontières	48 262,53 €
TOTAL	535 475,29 €

Entendu l'exposé de M. Michel PAQUET, Président, le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le montant des recettes commerciales 2023 liées à la valorisation et au recyclage des matières traitées par le SYDELON.

DECIDE le reversement du montant affecté pour chaque EPCI membre telle que décrit dans le tableau ci-dessus.

Pour copie conforme au registre,
au siège du SYDELON, 1 A avenue Gabriel Lippmann 57970 YUTZ.

Yutz, le - 8 JUL. 2024



Le Président,


Michel PAQUET